



PROCÈS-VERBAL
Réunion extraordinaire du 21 février 2020
Aux bureaux de la CSFY à 9 h 05

Une dérogation au préavis de 7 jours, pour l'annonce de la réunion extraordinaire, a été acceptée à l'unanimité.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Appel à l'ordre et recensement

Présences commissaires (au téléphone)

Hugo Bergeron

Jocelyne Isabelle

Élaine Michaud

Jean-Sébastien Blais

Vincent Larochelle

CSFY

Marc Champagne

Public

Aucune

Absence (s)

Aucune

1.2 Lecture et ajout(s) à l'ordre du jour

1.3 Adoption de l'ordre du jour

Proposition 970.21.02.20

Jocelyne Isabelle

Que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

ADOPTÉE (unanimité)

2. Délégations- s. o.

3. **Agenda automatique – s. o.**
4. **Informations/planification – s. o.**

La réunion se poursuit à huis à clos à 9 h 06.

5. **Huis clos**
 - 5.1 **Recours judiciaire**

Il est proposé à 9 h 10 de sortir du huis clos.

5.2 **Points provenant du huis clos**

5.2.1 **Recours judiciaire**

Proposition 971.21.02.20

Vincent Larochelle

Que la Commission scolaire francophone du Yukon no 23 entérine les « Minutes of Settlement » et les ententes incluses à l'annexe 2 de ce document.

La signature de ces ententes mettra fin au recours judiciaire opposant la CSFY au Procureur général du Yukon.

ADOPTÉE (unanimité)

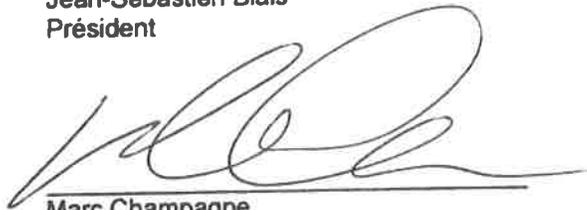
6. **Levée de l'assemblée**

Élaine Michaud propose la levée de l'assemblée à 9 h 15.



Jean-Sébastien Blais
Président

12/03/2020
Date



Marc Champagne
Direction générale

20/04/15
Date